

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

PETIT RHÔNE (ou Rhône – petite branche)

Département du GARD (30) / Commune de SAINT-GILLES (30258)

Texte juridique de référence : Décret 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont suspendu de la route nationale 572 à Saint-Gilles.	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques :</p> <p>Pont suspendu de la route nationale 572 à Saint-Gilles repérable sur le SCAN 25 IGN. Positionnement confirmé par la carte scannée transmise par la DDTM13 (cf. page 2).</p> <p>Positionnement connu exactement (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : DDTM13

